

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2018

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)**

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° DN348

présenté par

M. Cubertafon, M. Fesneau, M. Lainé, M. Michel-Kleisbauer et Mme Poueyto

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 265, insérer l'alinéa suivant :

« En vue d'appuyer la montée en puissance des réserves dans notre modèle d'armée, il sera nécessaire d'impliquer les réservistes dans des missions plus diverses et spécialisées, en appui aux forces d'active. Cet emploi passera par une spécialisation accrue des réservistes au sein de leurs unités d'appartenance. Ainsi, par exemple, les compétences de mobilité de l'arme du Génie ou les compétences logistiques de l'arme du Train, effectivement transmises aux réservistes, seront autant d'appuis mobilisables lors de catastrophes naturelles. Au-delà, l'accès de réservistes au Centre d'Entraînement en Zone Urbaine (CENZUB) et au Centre d'ENTraînement Au Combat (CENTAC) sera programmé pour entraînement spécifique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Au sein des unités de réserve des armées, malgré l'existence de quelques rares Unités Spécialisées de Réserve (USR), la majorité des unités sont qualifiées, dans l'Armée de Terre, d'Unités d'Intervention de Réserve (UIR) entraînées au seul format PROTERRE en vue de réaliser les Missions Communes de l'Armée de Terre.

En effet, très peu d'unités sont spécialisées au-delà du cadre PROTERRE, par ailleurs les unités marquées comme effectivement spécialisées (USR) manquent de moyens et de temps (notamment vu la demande pour SENTINELLE) pour maintenir le niveau de spécialisation requis et ressemblent de fait et en compétences aux UIR.

Pourtant cette spécialisation pourrait, sur le territoire national au moins et pour certaines spécialités d'armes, être un atout important. Ainsi par exemple les compétences de mobilité liées au corps d'arme du Génie ou les compétences logistiques de l'arme du Train apparaissent autant d'appuis mobilisables lors de catastrophes naturelles.

En OPEX des réservistes sont bien déployés du fait de spécialités ou compétences particulières, néanmoins le cadre effectif, voire doctrinal, d'emploi des unités de réserves ne permet pas l'emploi d'unités organiques comme unités véritablement combattantes (a maxima celles-ci ont-elles pu, dans de rares cas, être utilisées au format PROTERRE à l'étranger sur des théâtres à faible intensité).

Du défaut de spécialisation découle une grande partie de l'incapacité actuelle au déploiement en OPEX d'unités constituées de réservistes au contraire, par exemple, de la Garde Nationale aux Etats-Unis (au sein de laquelle des unités constituées ont été déployées jusque dans les combats de l'opération IRAQI FREEDOM en 2003, puis constituant jusqu'à 40% des effectifs déployés lors des opérations de stabilisation ayant suivi le changement de régime). Au-delà de spécialités propres à une arme (génie, artillerie, train, transmission, etc.), les unités de réserve ne sont pas, actuellement, en mesure de mener avec efficacité des opérations combattantes interarmes critiques ; celles-ci ne s'entraînant pas par ailleurs, sauf exception, au Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine (CENZUB) ou Centre d'entraînement au combat (CENTAC) alors même que ces centres, actuellement, forment moins de personnels que leur dimensionnement ne leur permettrait.